



---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK  
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

---

**Mai 2020**

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**



Expert-comptable inscrit au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.  
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
29, Avenue de l'indépendance  
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie  
Tel. : +216 71 711 793

# SOMMAIRE

---

	<i>Page</i>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe –BH Bank- au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019</b>	<b>2</b>
<b>Etats financiers consolidés du groupe –BH Bank- arrêtés au 31 décembre 2019</b>	<b>8</b>

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK RELATIFS  
A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

---



Expert-comptable inscrit au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.  
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
29, Avenue de l'indépendance  
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie  
Tel. : +216 71 711 793

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

### **Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **1. Opinion avec réserves**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :**

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2019.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH RECOUVREMENT, BH IMMO, BH EQUITY, BH PRINT.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH PRINT, BH IMMO et BH EQUITY relatifs à l'exercice 2019.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2019.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### **3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions**

---

#### ***Question clé d'audit***

---

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 936 984 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 237 433 KDT et à 264 064 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

---

#### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
  - La conformité des méthodes adoptées par le GroupeBH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
  - L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
-

---

### ***Diligences mises en œuvre (suite)***

---

- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
  - La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
  - La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.
- 

### ***3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat***

---

#### ***Question clé d'audit***

---

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2019 totalisent 1 169 323 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

---

#### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
  - La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
  - L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
  - La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
  - La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

### **3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA**

#### ***Question clé d'audit***

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2019, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 208 094 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 135 771 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 72 323 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

#### ***Diligences mises en œuvre***

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

#### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-7 « Événements postérieurs à la date de clôture », les états financiers du « Groupe BH Bank » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par son Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2020.

De ce fait, les circonstances que traverse la Tunisie postérieurement à cette date en relation avec la propagation de la pandémie COVID 19, notamment, les mesures gouvernementales de confinement et d'accompagnement économique en période crise et les circulaires émises

par la Banque Centrale de Tunisie en 2020 ne sont pas prises en considération lors de l'appréciation de la qualité du portefeuille du Groupe BH BANK au 31 décembre 2019.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers du Groupe BH BANK au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière du Groupe au cours des exercices futurs. À l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de ces événements sur l'activité et sur la situation financière du Groupe ne peut être estimé à la date d'émission de notre rapport.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 831 438 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 101 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 711 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2019, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire BCT n°91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2019, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 455 KDT.

Par ailleurs, les engagements d'une société relevant du Groupe Al-Karama Holding s'élevant au 31 décembre 2019 à 84 235 KDT ont été considérés parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1). Une provision a été constituée pour 19 550 KDT en couverture de la dette non soutenable de la relation. Cette provision a été comptabilisée en sus des provisions collectives exigées par l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24.

La démarche de classification et de provisionnement appliquée pour cette relation intervient suite à une concertation, sous l'égide de la Banque Centrale de Tunisie, entre les banques bailleuses de fonds au sujet de la viabilité économique du projet et le besoin en financements additionnels dans une phase de restructuration financière.

- La circulaire BCT n°12-2019 relative au traitement de l'endettement des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive a autorisé les banques à procéder au rééchelonnement des échéances exigibles en principal et en intérêts au titre des crédits accordés aux oléifacteurs et aux exportateurs d'huile d'olive ayant rencontré des difficultés de remboursement de leurs dettes durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Elles peuvent aussi accorder, à ces bénéficiaires des crédits de rééchelonnement, de nouveaux financements au titre de la campagne 2019/2020.

Les banques sont autorisées dans le cadre de cette circulaire, à maintenir en 2019 la classification arrêtée à fin décembre 2018 pour les entreprises classées 0 et 1.

En application de la circulaire BCT n°12-2019, les engagements des oléifacteurs et des exportateurs d'huile d'olive traités par la « BH Bank » dans le cadre de cette circulaire totalisent 280 611 KDT couvrant 34 sociétés. Les provisions collectives constituées à ce titre s'élèvent à 151 KDT pour les oléifacteurs et 7 900 KDT pour les exportateurs d'huile d'olive.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2019,
  - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
  - ✓ Les disponibilités enregistrent au 31 décembre 2019, 34,91 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
  - ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,17 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV-BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2019 :
  - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
  - ✓ Deux échéances de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » en principal et en intérêts échues au cours de 2019 demeurent impayées à cette date, suite aux difficultés rencontrées par la société Servicom. Un accord de restructuration de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 » a été validé par l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

#### ***7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

Significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

**Tunis, le 30 mai 2020**

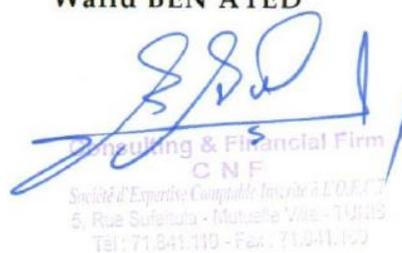
**P/ Cabinet Walid TLILI**

**Walid TLILI**



**P/Consulting & Financial Firm**

**Walid BEN AYED**



---

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BH  
BANK ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

---

**GROUPE BH BANK**  
**BILAN CONSOLIDE**

**Arrêté au 31 Décembre 2019**

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié	
<b>Actifs</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	349 550	557 259	562 475
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	209 887	233 813	233 813
AC3	Créances sur la clientèle	3	9 936 984	9 480 504	9 469 074
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	355 197	472 688	489 118
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 456 294	1 427 761	1 422 761
AC5B	Titres mis en équivalence	5	20 953	20 997	20 997
AC6	Valeurs immobilisées	6	143 961	133 609	133 609
AC7	Autres actifs	7	373 653	400 888	395 672
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		1 775	2 251	2 251
AC9	Impôt différé Actif		27 162	23 346	23 346
<b>Total des actifs</b>			<b>12 875 416</b>	<b>12 753 116</b>	<b>12 753 116</b>
<b>Passifs</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financier	8	2 486 294	2 793 769	2 832 177
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 822 264	6 458 498	6 444 211
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 826 005	1 700 109	1 661 701
PA5	Autres passifs	11	581 082	724 941	739 228
PA6	Impôt différé Passif		19 490	16 121	16 121
<b>Total des passifs</b>			<b>11 735 135</b>	<b>11 693 438</b>	<b>11 693 438</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>			<b>137 742</b>	<b>161 215</b>	<b>161 215</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		625 748	525 959	525 959
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		138 791	134 504	134 504
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>		12	<b>1 002 539</b>	<b>898 463</b>	<b>898 463</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>12 875 416</b>	<b>12 753 116</b>	<b>12 753 116</b>

**GROUPE BH BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
<b>Passifs éventuels</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	691 866	797 563
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		25 799	28 596
	B- En faveur de la clientèle		666 067	768 967
HB2	Crédits documentaires		356 411	573 915
HB3	Effets et autres créances donnés	13	1 350 718	2 089 400
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 398 995</b>	<b>3 460 878</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	13	373 204	501 535
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		373 204	501 535
HB5	Engagements sur titres		15 144	39 982
	A- Participations non libérées		15 144	39 982
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>388 348</b>	<b>541 517</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB6	Engagements de financement reçus	14	20 768	94 275
HB7	Garanties reçues	15	1 408 235	1 906 300
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	601 157
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		17 420	16 935
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 390 815	1 288 208
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>1 429 003</b>	<b>2 000 575</b>

**GROUPE BH BANK**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publi <sup>é</sup>	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	952 565	778 423	778 423
PR2	Commissions (en produits)	17	216 758	193 502	193 502
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	65 911	89 996	89 996
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	66 887	67 426	67 426
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 302 122</b>	<b>1 129 347</b>	<b>1 129 347</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(682 310)	(534 395)	(534 395)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(84 106)	(90 441)	(90 441)
CH2	Commissions encourues		(10 905)	(10 279)	(10 279)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(777 321)</b>	<b>(635 115)</b>	<b>(635 115)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>524 801</b>	<b>494 232</b>	<b>494 232</b>
PR5-	Dotations aux provisions et résultat des corrections de	21	(97 213)	(78 969)	(78 969)
PR6-	Dotations aux provisions et résultat des corrections de	22	(5 564)	(4 797)	(4 797)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	17 480	15 599	15 599
CH6	Frais de personnel		(127 401)	(121 248)	(121 248)
CH7	Charges générales d'exploitation		(65 410)	(74 144)	(74 144)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur		(16 407)	(14 955)	(14 955)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>230 287</b>	<b>215 718</b>	<b>215 718</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(2 374)	(3 086)	(3 086)
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	(187)	187	187
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(77 099)	(60 355)	(60 355)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>150 627</b>	<b>152 464</b>	<b>152 464</b>
PR9-	Solde en gain/perte provenant des autres éléments		(6 406)	(8 830)	(8 830)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 430)	(9 130)	(9 130)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>138 791</b>	<b>134 504</b>	<b>134 504</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>138 791</b>	<b>134 504</b>	<b>134 504</b>

**GROUPE BH BANK**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019

(Unité en mille dinars)

	Notes	2019	2018 Retraité	2018 Publié
<b>Activité d'exploitation</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 178 403	1 007 299	1 002 082
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(759 607)	(633 795)	(633 795)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		8 095	(25 985)	(25 985)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(217 018)	772 114	809 514
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(625 099)	(1 518 266)	(1 506 836)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		361 468	529 367	515 080
Titres de placement		13 568	22 556	11 126
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(162 666)	(230 850)	(211 346)
Sommes reçues des débiteurs divers		(144 614)	86 664	86 664
Impôt sur les bénéfices		(65 020)	(88 932)	(88 932)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(412 490)</b>	<b>(79 828)</b>	<b>(42 428)</b>
<b>Activité d'investissement</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		66 887	67 426	67 426
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		147 217	(72 004)	(72 004)
Autres flux d'investissements		-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(26 432)	(30 197)	(30 197)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>187 672</b>	<b>(34 775)</b>	<b>(34 775)</b>
<b>Activité de financement</b>				
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		174 416	313 347	275 947
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(13 096)	(7 009)	(7 009)
Dividendes versés		(32 965)	(36 392)	(36 392)
Autres flux de financement		(27 029)	499	499
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>101 326</b>	<b>270 445</b>	<b>233 045</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivaler		-		
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivaler		32 950	16 410	16 410
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(90 542)</b>	<b>172 252</b>	<b>172 252</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>		<b>(611 693)</b>	<b>(783 945)</b>	<b>(783 945)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	26	<b>(702 235)</b>	<b>(611 693)</b>	<b>(611 693)</b>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

## 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

## 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers du Groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### 2-1. Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

### 2-2. Règles d'évaluation des engagements

#### Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

#### Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

### Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 589 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

## Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 22 548 MD et une reprise de 13 729 MD (Dont 795 MD provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2019.

### 2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

#### **2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
  - La liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons de trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

En 2019, la banque a changé sa politique de liquidité adoptée depuis 2017 concernant les bons de trésor pour passer de 20 % des BTA classés en titres de placement et 80% en titres d'investissement à 6 % des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement .

## **2-5. Impôt sur le résultat**

### **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### **Fiscalité différée**

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH BANK.

## **2-6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH BANK se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## **2-7. Périmètre, méthodes et règles de consolidation**

### **Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2019, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2019	2018	2019	2018		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	56,15	56,15	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	34,22	33,42	34,22	33,41	Mise en équivalence	France
BH PRINT	59,99	59,99	43,11	43,07	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	93,39	93,39	62,31	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	12,25	9,56	12,25	9,56	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	42,72	42,42	34,13	33,94	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	66,42	66,42	53,08	53,02	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	97,15	97,15	58,52	58,44	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	100,00	100,00	77,84	77,70	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	73,58	72,64	57,05	56,09	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	77,25	76,86	77,25	76,86	Intégration Globale	Tunisie

## Méthodes de consolidation

### Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

### **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"

- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

### **Règles de consolidation**

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation
- Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

### **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

### Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

### Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### 3. Les retraitements comptables sur l'exercice 2018

L'élaboration des états financiers individuels de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2018.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2018 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

		31/12/2018 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 (retraité)
<b>Actifs</b>									
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	562 475	-5 216						557 259
AC3	Créances sur la clientèle	9 469 074		11 430					9 480 504
AC4	Portefeuille-titres commercial	489 118		-11 430	-5 000				472 688
AC5	Portefeuille d'investissement	1 422 761			5 000				1 427 761
AC7	Autres actifs	395 672	5 216						400 888
<b>Passifs</b>									
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 832 177				-38 408			2 793 769

	31/12/2018 (publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	31/12/2018 (retraité)
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 444 211				14 655	-368	6 458 498
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 661 701			38 408			1 700 109
PA5	Autres passifs	739 228				-14 655	368	724 941

(1) Reclassement des créances rattachés sur report sur opération de change en autres actifs;

(2) Reclassement des financements en devises octroyés au ministère des finances en créance sur la clientèle ;

(3) Reclassement des titres d'investissement;

(4) Reclassement des pensions livrées ainsi que leurs dettes rattachées en emprunts et ressources spéciales ;

(5) Reclassement des moins-values de change sur Tunis-Ré en autres passifs;

(6) Reclassement des indemnisations SOTUGAR en autres passifs.

	31/12/2018 (publié)	(7)	(8)	(9)	31/12/2018 (retraité)	
HB7	Garanties reçues	133 847	601 157	16 935	1 154 361	1 906 300

(7) Garanties reçues de l'Etat ;

(8) Garanties reçues des banques ;

(9) Garanties réelles reçues ;

## 4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

## 4.1- ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2019	31/12/2018
Caisse en dinars	32 206	33 612
Caisse en devises	1 185	1 583
Change manuel	4 239	9 162
Avoirs chez la BCT en dinars	22 344	26 729
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts à la BCT	232 246	-
Créances rattachées	10	1
Comptes de Chèques Postaux	286	283
Trésorerie Générale de Tunisie	7 176	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(509)
<b>Total</b>	<b>349 550</b>	<b>557 259</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
<b>Total des provisions</b>	<b>(509)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(509)</b>

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Prêts interbancaires	52 675	78 518	78 518
Organismes financiers spécialisés	149 101	154 423	154 423
Comptes ordinaires banques	8 610	1 366	1 366
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(5)	-	-
Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
<b>Total</b>	<b>209 887</b>	<b>233 813</b>	<b>233 813</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
<b>Total des provisions</b>	<b>(494)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(494)</b>

## Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2019, les créances sur la clientèle totalisent 9 936 984 mille dinars contre 9 480 503 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Encours à la clientèle	9 776 895	9 457 602	9 446 172
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	290 239	254 050	254 050
Créances contentieuses	836 733	708 770	708 770
Échéances à recouvrer en principal	519 029	455 607	455 607
Créances rattachés	73 740	55 382	55 382
Intérêts perçus d'avance	(58 155)	(58 755)	(58 755)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>11 438 481</b>	<b>10 872 656</b>	<b>10 861 226</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(923 053)	(861 221)	(861 221)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(208 037)	(199 349)	(199 349)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(106 343)	(105 316)	(105 316)
Intérêts et autres produits réservés	(264 064)	(226 267)	(226 267)
<b>Total Net</b>	<b>9 936 984</b>	<b>9 480 503</b>	<b>9 469 073</b>

Au 31/12/2019, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 438 481 mille dinars contre 10 872 656 mille dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Compte courant débiteur	906 295	828 029	78 266
Crédits commerciaux et industriels	5 952 167	6 205 528	(253 361)
Immobilier promoteur	1 432 366	1 301 264	131 102
Immobilier acquéreur contractuel	300 015	311 807	(11 792)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 045 226	1 056 082	(10 856)
Autres concours à la clientèle	141 521	121 707	19 814
Crédits sur ressources spéciales	501 113	471 991	29 122
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 159 778	576 248	583 530
<b>Total des créances brutes</b>	<b>11 438 481</b>	<b>10 872 656</b>	<b>565 825</b>

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios	Agios	Variation
	Réserves	Réserves	
	31/12/2019	31/12/2018	
Compte courant débiteur	(92 093)	(80 090)	(12 003)
Crédits commerciaux et industriels	(109 130)	(89 987)	(19 143)
Immobilier promoteur	(40 362)	(35 086)	(5 276)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 858)	(2 977)	119
Immobilier acquéreur ressources propres	(15 647)	(14 923)	(724)
Autres	(3 974)	(3 203)	(771)
<b>Total General</b>	<b>(264 064)</b>	<b>(226 266)</b>	<b>(37 798)</b>

#### Note 4- Portefeuille titre commercial

Au 31/12/2019, le portefeuille titre commercial totalise 355 197 mille dinars contre 472 688 mille dinars au 31/12/2018 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
			Retraité	Publié
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	34 972	29 166	29 166
Emprunts nationaux	Non coté	-	-	11 430
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	72 690	243 385	243 385
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	83 175	44 551	44 551
Autres titres de placement	Coté	162 377	139 040	144 040
<b>Total 1</b>		<b>353 214</b>	<b>456 142</b>	<b>472 572</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	18	18
Créances rattachées aux titres de placement		3 432	16 790	16 790
Provisions sur titres de placements		(1 449)	(262)	(262)
<b>Total 2</b>		<b>1 983</b>	<b>16 546</b>	<b>16 546</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>355 197</b>	<b>472 688</b>	<b>489 118</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2018	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2019
BTA (titres de Transaction)	29 166	5 806	-	-	34 972
BTA (titres de placement)	243 385	-	(952)	(169 743)	72 690
T. de plac émis par des étabts de crédit	44 551	50 511	(11 887)	-	83 175
Autres titres de placement	139 040	62 840	(40 841)	1 338	162 377
<b>Total</b>	<b>456 142</b>	<b>119 157</b>	<b>(53 680)</b>	<b>(168 405)</b>	<b>353 214</b>

**Note 5 - Portefeuille titres d'investissement**

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 456 294 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 1 427 761 mille dinars au 31 décembre 2018.

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Titres de participations	115 223	108 775	108 775
Autres créances rattachées	2 353	-	-
Fonds à capital risque	228 205	414 551	409 551
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	3 487	3 487	3 487
Bons de trésor	1 135 771	944 610	944 610
Créances rattachées sur BTA	75 193	54 372	54 372
Provisions pour dépréciation des participations	(43 583)	(40 459)	(40 459)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(60 355)	(57 575)	(57 575)
<b>Total Net</b>	<b>1 456 294</b>	<b>1 427 761</b>	<b>1 422 761</b>

**Note 6 - Valeurs Immobilisées**

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	22 520	18 638
Immobilisations corporelles d'exploitation	187 298	181 066
Immobilisations corporelles hors exploitation	30 692	31 864
Immobilisations corporelles en cours	44 100	32 128
Amortissements des immobilisations incorporelles	(17 887)	(16 056)
Amortissements des immobilisations corporelles	(117 762)	(109 304)
Provisions pour dépréciation des participations	(5 000)	(4 727)
<b>Total Net</b>	<b>143 961</b>	<b>133 609</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

**Note 7 - Autres actifs**

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 373 653 mille dinars contre 400 888 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Avances au personnel	12 452	11 191	11 191
Prêts au personnel	25 106	22 955	22 955
Etat et collectivités locales	55 439	54 584	54 584
Débiteurs divers	275 785	308 955	303 739
Charges reportées	4 871	3 203	3 203
<b>Total Net</b>	<b>373 653</b>	<b>400 888</b>	<b>395 672</b>

**4.2- PASSIFS****Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 2 486 294 mille dinars contre 2 793 769 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	849 000	985 000	1 022 400
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 116 450	1 243 650	1 243 650
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	500 820	548 507	548 507
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	186	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 873	5 716	6 724
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	14 965	10 896	10 896
<b>Total</b>	<b>2 486 294</b>	<b>2 793 769</b>	<b>2 832 177</b>

**Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 6 822 264 mille dinars contre 6 458 498 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Comptes ordinaires	2 150 738	2 075 057	2 075 057
Comptes d'épargne	2 148 187	1 993 342	1 993 342
Comptes à échéance	1 619 680	1 563 072	1 563 072
Bons à échéance et valeurs assimilées	676 150	629 198	629 198
Dettes rattachées	60 748	42 532	42 532
Charges constatées d'avance	(22 747)	(19 892)	(19 892)
Autres sommes dues	189 508	175 189	160 902
<b>Total</b>	<b>6 822 264</b>	<b>6 458 498</b>	<b>6 444 211</b>

Les dépôts à vue et d'épargne se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts a vue	2 150 737	2 075 057
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 349 355	1 415 152
Comptes ordinaires en dinars convertibles	37 539	34 809
Comptes ordinaires en devises	758 693	621 171
Dettes rattachées	5 150	3 925
Dépôts d'épargne	2 148 188	1 993 342
Comptes d'épargne logement	538 043	529 010
Comptes d'épargne logement EL JADID	288 903	275 688
Comptes spéciaux d'épargne	1 211 742	1 099 300
Comptes d'épargne études	27 830	24 644
Comptes d'épargne Capital +	81 637	64 687
Comptes d'épargne investissement	33	13
<b>Total</b>	<b>4 298 925</b>	<b>4 068 399</b>

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme	1 328 356	1 313 464
Placements en devises	291 324	249 608
Certificat de dépôt	539 500	510 500
Bons de caisse	136 650	118 698
Dettes rattachées	60 748	42 532
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(22 747)	(19 892)
<b>Total Net</b>	<b>2 333 831</b>	<b>2 214 910</b>

**Note 10 - Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 1 826 005 mille dinars contre 1 700 109 mille dinars au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Fonds budgétaires	540 742	553 838	553 838
Ressources extérieures	657 510	528 839	528 839
Dettes rattachées aux ressources spéciales	418	466	466
Emprunts obligataires	57 042	80 035	80 035
Autres emprunts matérialisés	222 377	274 639	274 639
Emprunts subordonnés	200 426	209 040	209 040
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	14 841	13 889	13 889
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	295	546	546
Autres fonds empruntés	129 614	37 400	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 740	1 417	409
<b>Total</b>	<b>1 826 005</b>	<b>1 700 109</b>	<b>1 661 701</b>

**Note 11 - Autres passifs**

Ce poste présente au 31/12/2019 un solde de 581 082 mille dinars contre 724 941 mille dinars au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018 Retraité	31/12/2018 Publié
Organismes sociaux	4 059	4 118	4 118
Personnel	76	319	319
Etat et collectivités locales	29 947	29 031	29 031
Fournisseurs	48 379	49 162	49 162
Commissions de garantie et de change	4 392	2 931	2 931
Exigibles après encaissement	86 298	120 801	120 801
Siège et succursales	5 342	-	-
Provisions pour risques et charges	187 107	356 679	356 679
Impôts sur les sociétés	72 407	59 547	59 547
Comptes de régularisation passifs	73 950	43 584	58 239
Divers	69 125	58 769	58 401
<b>Total</b>	<b>581 082</b>	<b>724 941</b>	<b>739 228</b>

## 4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	625 748	525 955
Résultat de l'exercice	138 791	134 508
<b>Total</b>	<b>1 002 539</b>	<b>898 463</b>

A la date du 31-12-2019, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 002 539 mille dinars contre 898 463 mille dinars au 31 décembre 2018.

	31/12/2019			31/12/2018		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	626 892	143 061	769 953	517 802	135 638	653 440
BH SICAF	400	84	484	603	(108)	495
TFB	(17 291)	(2 431)	(19 722)	(7 609)	(3 086)	(10 695)
BH PRINT	(897)	(262)	(1 159)	(537)	(183)	(720)
BH INVEST	2 164	(250)	1 914	2 236	(37)	2 199
SICAV BH-Obligataire	(5 288)	522	(4 766)	(5 310)	538	(4 772)
BH ASSURANCES	8 844	3 087	11 931	7 270	2 126	9 396
BH EQUITY	2 486	7	2 493	1 880	436	2 316
BH IMMO	2 641	(2 086)	555	2 834	(83)	2 751
BH RECOUVREMENT	2 261	524	2 785	2 241	319	2 560
BH LEASING	4 772	(3 617)	1 155	5 886	(1 173)	4 713
SICAV BH-Capitalisation	(1 236)	152	(1 084)	(1 337)	117	(1 220)
<b>Total</b>	<b>625 748</b>	<b>138 791</b>	<b>764 539</b>	<b>525 959</b>	<b>134 504</b>	<b>660 463</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2019 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	6 927	74	7 001	7 106	(95)	7 011
TFB	(827)	57	(770)	(267)	-	(267)
BH PRINT	(627)	(346)	(973)	(153)	(242)	(395)
BH INVEST	1 507	(151)	1 356	1 552	(22)	1 530
SICAV BH-Obligataire	68 880	3 737	72 617	90 817	5 092	95 909
BH ASSURANCES	32 364	6 301	38 665	27 973	4 968	32 941
BH EQUITY	8 251	6	8 257	7 720	386	8 106
BH IMMO	2 299	(1 479)	820	2 443	(59)	2 384
BH RECOUVREMENT	637	149	786	637	91	728
BH LEASING	11 927	(2 963)	8 964	13 293	(1 025)	12 268
SICAV BH-Capitalisation	974	45	1 019	965	35	1 000
<b>Total</b>	<b>132 312</b>	<b>5 430</b>	<b>137 742</b>	<b>152 086</b>	<b>9 129</b>	<b>161 215</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice en dinars (1)	138 790 512	134 504 329
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,916	2,826

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2018	238 000	516 757	9 197	134 508	898 462	152 085	9 130	161 215
Affectation résultat	-	134 504	-	(134 504)	-	9 130	(9 130)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(28 560)	-	-	(28 560)	-	-	-
Distribution de dividendes aux	-	-	-	-	-	(5 035)	-	(5 035)
Variation capital SICAV	-	15 024	-	-	15 024	79 883	-	79 883
Modifications	-	(47)	-	-	(47)	(14)	-	(14)
Variation fonds social	-	(22 639)	-	-	(22 639)	(99 497)	-	(99 497)
Résultat de l'exercice	-	-	-	138 791	138 791	-	5 430	5 430
Variation écart de	-	-	(1 110)	-	(1 110)	(15)	-	(15)
Variation du périmètre de consolidation	-	2 622	-	-	2 622	(4 225)	-	(4 225)
Solde au 31/12/2019	238 000	617 661	8 087	138 791	1 002 539	132 312	5 430	137 742

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés

38

## 4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

## Note 13 - Engagements donnés

## Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	25 799	2 373 196	-
Caution et aval	25 799	666 067	-
Crédit documentaire	-	356 411	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	858 200
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	857 060
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	374 140
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 718</b>	<b>2 089 400</b>

## Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	373 204	15 144
de financement	-	373 204	-
sur titres	-	-	15 144

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	127 674	113 962	113 962
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	239 256	380 315	380 315
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	1 726	2 189	2 189
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	3 090	3 610	3 610
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 459	1 459
<b>Total</b>	<b>373 204</b>	<b>501 535</b>	<b>501 535</b>

## Note 14 • Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	20 768	•	•
de financement	20 768	-	-

## Note 15 • Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	17 420	1 390 815	•
de garantie de la clientèle	17 420	1 390 815	-

## 4.5- ETAT DE RESULTAT

## Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 952 565 mille dinars au 31/12/2019 contre 778 423 mille dinars au

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	37 114	38 471
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	262	199
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	14 060	11 175
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	724 128	579 545
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	98 839	81 671
Intérêts de retard sur crédits	18 870	17 895
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	10 931	10 825
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	15	59
Reports sur opérations de change à terme de couverture	20 886	15 784
Commissions sur engagements de garantie	12 203	12 810
Commissions sur lettres de garantie	819	820
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 184	3 243
Commissions de découvert sur opérations de crédit	8 201	5 858
Commissions sur billets de trésorerie	53	67
<b>Total</b>	<b>952 565</b>	<b>778 423</b>

## Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 216 758 mille dinars au 31/12/2019 contre 193 502 mille dinars au 31/12/2018. Ces

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	51 772	47 871
Commissions sur effets à l'encaissement	76	69
Commissions sur effets à l'escompte	508	635
Commissions sur opérations diverses sur effets	465	665
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	14 866	13 173
Commissions sur opérations de virements	20 715	19 568
Commissions sur opérations sur titres	2	1
Frais de tenue des comptes	15 140	13 760
Commissions sur commerce extérieur et change	5 658	6 937
Commissions sur domiciliation et modification de titres	262	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 883	6 234
Commissions sur virements et chèques en devises	513	441
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 922	1 509
Autres commissions	50 438	44 527
Commissions sur opérations monétiques	9 247	7 398
Commissions d'étude	24 937	25 231
Commission de gestion	3 957	3 422
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	12 297	8 476
Primes émises nettes	106 968	92 658
<b>Total</b>	<b>216 758</b>	<b>193 502</b>

## Note 18• Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 65 911 mille dinars contre 89 996 mille

	31/12/2019	31/12/2018
Gains nets sur titres de transaction	17 314	2 631
Gains nets sur titres de placement	15 058	33 955
Gains nets sur opérations de change	33 539	53 410
<b>Total</b>	<b>65 911</b>	<b>89 996</b>

Le détail des gains et pertes sur titres commerciaux se présentent comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur BTA	17 282	18
Produits sur BTCT	32	2 613
Produits sur emprunts nationaux	78	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	15 689	34 392
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	(411)
Gains sur opérations de change	55 848	95 593
<b>Total des produits</b>	<b>88 929</b>	<b>132 205</b>
Pertes sur titres de placement	(709)	(26)
Pertes sur opérations de change	(22 309)	(42 183)
<b>Total des charges</b>	<b>(23 018)</b>	<b>(42 209)</b>
<b>Total</b>	<b>65 911</b>	<b>89 996</b>

#### Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2019, le revenu du portefeuille d'investissement est de 66 887 mille dinars contre 67 426 mille dinars au 31/12/2018 détaillé ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 254	3 606
Intérêts et revenus des titres d'investissements	65 443	63 667
Jetons de présence perçus	190	153
<b>Total</b>	<b>66 887</b>	<b>67 426</b>

#### Note 20 • Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2019, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 682 310 mille dinars contre 534 395 mille

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 982)	(28 114)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(19 429)	(20 919)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(29 631)	(24 599)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(899)	(656)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(94 841)	(87 998)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(233 148)	(152 543)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 211)	(1 367)
Intérêts sur ressources spéciales	(24 217)	(15 724)
Emprunts obligataires	(24 180)	(23 246)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(77)	(81)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(142 033)	(121 055)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 393)	(544)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(65 269)	(57 549)
<b>Total</b>	<b>(682 310)</b>	<b>(534 395)</b>

## Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 97 213 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 78 969 mille dinars au 31

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(192 321)</b>	<b>(150 292)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(124 798)	(81 768)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(22 647)	(24 749)
Variation de la provision pour sinistres	(4 331)	(5 199)
Variation des autres provisions techniques	(13 758)	3 161
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(770)	(20 098)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(18 611)	(18 169)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(1 242)	(1 872)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(6 164)	(1 598)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>95 108</b>	<b>71 323</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	77 775	64 345
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	13 729	6 602
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 604	376
<b>Total</b>	<b>(97 213)</b>	<b>(78 969)</b>

## Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 5 564 dinars au 31 décembre 2019 contre 4 797 dinars au 31/12/2018

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investiss</b>	<b>(7 922)</b>	<b>(6 197)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 281)	(5 281)
Dotations	(2 641)	(916)
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investisser</b>	<b>2 358</b>	<b>1 400</b>
Reprises sur	2 130	1 073
Reprises sur	228	327
<b>Total</b>	<b>(5 564)</b>	<b>(4 797)</b>

**Note 23 - Autres produits d'exploitation**

Au 31/12/2019, les autres produits d'exploitation totalisent 17 480 dinars contre 15 599 dinars au 31/12/2018 .

	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits accessoires	9 556	8 116
Produits sur opérations d'assurance	2 961	2 666
Autres charges non imputables	4 199	4 168
Récupération de frais postaux	262	255
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	502	394
<b>Total</b>	<b>17 480</b>	<b>15 599</b>

**Notes 24 - Gains et pertes provenant des éléments ordinaires**

Ce poste totalise un montant net de -187 dinars au 31 décembre 2019 contre 187 dinars au 31/12/2018 détaillé

	31/12/2019	31/12/2018
Pertes provenant des activités ordinaires	(520)	(87)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(54)
Pertes exceptionnelles	(520)	(33)
Gains provenant des activités ordinaires	333	274
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	33	183
Profits exceptionnels	300	91
<b>Total</b>	<b>(187)</b>	<b>187</b>

**Notes 25 - Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 totalise 77 099 mille dinars contre 60 355 au 31/12/2017 .

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés	(1 974)	1 992
Impôts sur les sociétés	(75 125)	(62 347)
<b>Total</b>	<b>(77 099)</b>	<b>(60 355)</b>

## 4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

## Notes 26 • Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2019 ont atteint un montant de 702 235 mille dinars contre 611 693 mille dinars en fin de période 2018, soit une variation négative de 90 542 mille dinars.

Cette variation négative des liquidités résulte de l'activité d'exploitation et de financement et elle est détaillée comme suit :

	2019	2018 Retraité	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(412 490)	(79 828)	(332 662)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	187 672	(34 775)	222 447
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	101 326	270 445	(169 119)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et	32 950	16 410	16 540
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(90 542)	172 252	(262 794)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(611 693)	(783 945)	172 252
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(702 235)	(611 693)	(90 542)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2019	2018
Comptes Nostri en dinars	8 610	1 366
Comptes IBS	14 913	16 032
Caisse en dinars	32 206	33 612
Caisse en devises	1 185	1 583
Avoirs chez la BCT en dinars	7 432	10 697
Change manuel	4 239	9 161
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	(9 487)	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(5)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	34 972	29 166
Avoirs chez la BCT en devises	50 367	485 723
Prêts aux établissements financiers < 90J	261	13 653
Prêts à la BCT en devises < 90 j	232 246	-
Comptes de chèques postaux-CCP	286	283
Comptes ordinaires TGT en dinars	7 176	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 116 450)	(1 243 650)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(186)	6
<b>Total</b>	<b>(702 235)</b>	<b>(611 693)</b>

#### 4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Face à la propagation de la pandémie COVID 19, la banque a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

La Banque Centrale de Tunisie a émis les circulaires 2020-05, portant sur les mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires. La BH BANK a adapté sa tarification permettant la gratuité des cartes bancaires, des services de retrait de billets (DAB) et la suspension de toute commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique.

La BH BANK a aussi mis en application les circulaires BCT 2020-060 et 2020-07 relatives aux mesures de soutien aux sociétés, aux professionnels et aux particuliers et portant reports des échéances de crédits entre les mois de mars à septembre 2020 sans que cette période soit considérée pour l'appréciation du risque de contrepartie au sens de la circulaire 91-24.

L'impact de la pandémie COVID 19 sur les indicateurs de la Banque en 2020 pourrait couvrir :

- L'impact direct découlant des mesures édictées par les circulaires BCT ;
- L'impact découlant de l'effet de la pandémie sur la continuité d'exploitation et/ou les performances des clients bénéficiaires de financements (crédits, participations directes ou via les fonds gérés par la SICAR, etc.)

Toutefois, ces impacts ne peuvent être estimés et anticipés à la date de l'arrêté des états financiers.